

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 013-613/12/CC

■ Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Attribution d'une subvention FSE DES 12/8842/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2011-2012 une subvention globale FSE de 3 711 824 euros dont 176 754 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 8 924 326 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

A ce jour, la programmation 2011 est terminée et s'est élevée à un montant total FSE de 1 789 025 euros (48% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 4 396 618 euros.

La programmation 2012 quant à elle s'élève à ce jour à un montant FSE de 1 873 867 euros (50,5% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 4 552 876 euros.

Au total, 2011+ 2012, la programmation FSE s'élève à 3 662 892 euros (98,7% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 8 949 494 euros.

C'est à ce titre que Marseille Provence Métropole a déposé quatre dossiers de demande de subvention FSE :

- « l'accompagnement psychologique adapté 2012 de bénéficiaires des PLIE » ;

- « Evaluation chemin faisant 2012 du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire » ;
- « l'analyse des pratiques professionnelles 2012 » ;
- « le journal Europe PLIE/MPM 2012 ».

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2012, le présent rapport vise à :

1) approuver l'intégration des opérations suivantes :

- Accompagnement psychologique adapté 2012 de bénéficiaires des PLIE,
- Evaluation chemin faisant 2012 du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire,
- Analyse des pratiques professionnelles 2012,
- Journal Europe PLIE/MPM 2012

au sein des contreparties nationales de la subvention globale FSE PLIE 2011-2012 pour un montant total de 81 759 euros.

2) voter les aides FSE Axe 6 suivantes :

- 26 000 Euros sur une dépense éligible de 36 000 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le projet « Evaluation chemin faisant 2012 du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire »
- 10 000 Euros sur une dépense éligible de 16 450 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le projet « Journal Europe PLIE/MPM 2012 »

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FSE à ce porteur de projet lui permettra de réaliser l'opération qu'il a présenté ;
- Que cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'intégration des opérations suivantes :

- Accompagnement psychologique adapté 2012 de bénéficiaires des PLIE,
- Evaluation chemin faisant 2012 du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire,
- Analyse des pratiques professionnelles 2012,
- Journal Europe PLIE/MPM 201 au sein des contreparties nationales de la subvention globale MPM FSE PLIE 2011-2012 pour un montant total de 81 759 euros.

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FSE Axe 6 suivantes :

- 26 000 euros sur une dépense éligible de 36 000 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le projet « Evaluation chemin faisant 2012 du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire »,
- 10 000 euros sur une dépense éligible de 16 450 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le projet « Journal Europe PLIE/MPM 2012 ».

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 6574.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications et la conventions afférente à ce dossier.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI